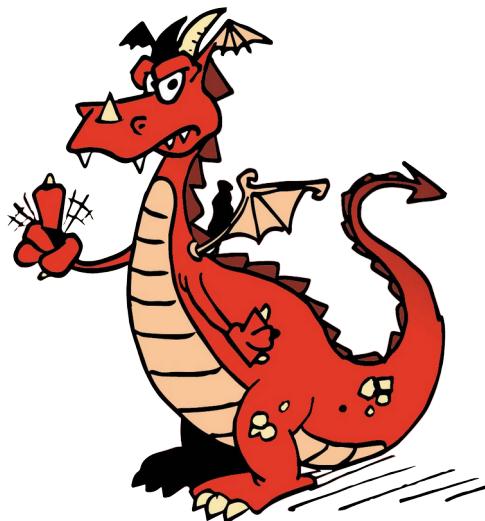




Réponse au tract de la CGT sur le COSC



Le syndicat SUD a souhaité réagir au tract de la CGT annonçant notamment la suppression de l'arbre de noël cette année. Annonce qui devait être officialisée par le bureau du COSC avec des explications claires et exhaustives sur les raisons de cette décision.

Cette manière de procéder de la CGT ne respecte ni les engagements de discréption ni les règles de déontologie demandées aux élu.es du COSC. Cela nous interroge sur l'intérêt réel de cette communication adressée à l'ensemble des agent·es en dehors des procédures habituelles.

Toutes les décisions d'annulation prises en 2025 ont été validées par la CGT et par les autres organisations siégeant au Conseil d'administration. Elles ont été débattues et votées dans le respect des règles. Aucune opposition formelle n'a été exprimée.

Dire que certain·es auraient été écarté·es ne correspond à aucune réalité. **L'annulation de l'Arbre de Noël 2026 a été décidée à contrecœur.** C'est une décision liée à un contexte financier très contraint à la suite des arbitrages budgétaires de la Ville. **Préserver l'équilibre du budget du COSC est une obligation.**

L'idée d'un « format plus modeste » soumise par La CGT n'a fait l'objet d'aucune proposition concrète : aucun lieu proposé, aucune alternative au spectacle, aucune estimation chiffrée au regard du budget constraint du COSC. Des paroles jetées en l'air... Organiser un tel événement suppose un lieu capable d'accueillir tous les agents et leurs familles, un budget compatible et une organisation réaliste. À ce jour, aucune salle alternative à La Carrière ne permet cela à Saint-Herblain.

Les élu·es SUD et CFDT ont agi avec responsabilité afin de préserver l'avenir du COSC au regard du déficit estimé à 19000 euros en votant -contrairement à la CGT- l'annulation de l'arbre de noël... tout en maintenant les cartes cadeaux pour les enfants.

Critiquer c'est bien, proposer c'est mieux !

Le 16 Février 2026

La CGT affirme aujourd’hui qu’il faudrait « revoir le fonctionnement et les offres du COSC », en développant des activités moins coûteuses, des partenariats et des mutualisations. Cette proposition est très étonnante puisque la commission « partenariats » existe au sein du COSC depuis plus d’un an. La CGT y siège mais n’a pas émis de proposition concrète : aucun projet formalisé, aucune convention préparée, aucun partenaire identifié, aucun budget chiffré. **Évoquer aujourd’hui les partenariats sans initiative réelle pose question. L’intention ne suffit pas.**

Concernant les activités « moins coûteuses », la question reste entière : avec quels moyens ? **Le COSC connaît un déficit régulier.** Toute nouvelle action doit être financée sainement. Faute de quoi le déficit s’aggrave et l’association se fragilise. Nous partageons l’objectif de maintenir une offre attractive. Mais cela exige des projets concrets, un financement sécurisé et des décisions compatibles avec la réalité des comptes. **La responsabilité impose des actes et des chiffres, pas seulement des annonces.**

Dans son tract, la CGT affirme que l’intégration des retraités nécessiterait une dotation supplémentaire de la Ville. Nous partageons ce point de vue. En revanche, **la CGT**, malgré l’analyse budgétaire sérieuse et précise du trésorier du COSC, a lourdement insisté afin que l’association des retraites territoriaux herblinois (ARTH) intègre le COSC en dépit de son déficit.

Le syndicat SUD n’a jamais défendu l’intégration d’une seule association d’environ 80 adhérent·es. Notre position n’a jamais varié : si le COSC doit évoluer, il doit s’ouvrir à l’ensemble des retraité·es de la Ville, dans un cadre équitable et transparent. Favoriser une association particulière créerait une rupture d’égalité de traitement. Il convient d’ailleurs de rappeler que le président de l’association des retraités de Saint-Herblain, qui regroupe environ 80 adhérent·es, a exercé la présidence du COSC dans les années 2000 sous l’étiquette CGT.

Le principe est clair à SUD : aucun traitement de faveur ne doit gangréner les prises de décisions.

La CGT évoque de prétendues « erreurs du passé ». Ces affirmations appellent clarification. Évoquer des « erreurs » sans les identifier relève de la médisance, voire de la malveillance. La Ville a refusé de verser une subvention supplémentaire pour l’intégration des retraité·es du COSC, les échanges se sont arrêtés à ce stade. **Il n’y a eu ni improvisation ni erreur, mais une démarche responsable restée sans suite favorable.** La responsabilité du refus relève de la collectivité, non des élu·es CFDT et SUD du COSC.

La CGT évoque dans son tract un projet de refonte d’une tarification solidaire. La tarification est déjà solidaire au COSC, cette commission existe déjà sous le nom de commission Quotient. **Ce n'est pas la CGT qui l'a inventée.**

La CGT affirme que son retour au COSC après 10 ans d'absence a permis de « rétablir un débat démocratique ». Le COSC est toujours resté un lieu collectif de décision. Chaque élu.e peut s’exprimer, défendre sa position et voter. C’est le principe même d’un Conseil d’administration : décider dans un cadre démocratique et réglementé. À ce jour, aucun changement majeur dans la nature des débats n’a été constaté depuis le retour de la CGT.

Dire que la démocratie était absente revient à remettre en cause la légalité et la légitimité des décisions prises quand la CGT ne siégeait pas au COSC entre 2016 et 2024.

Critiquer c'est bien, proposer c'est mieux !